

Se former avec SIMPLES

FORMATION A DISTANCE

Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 18 et mardi 19 Janvier 2021

ou lundi 25 et mardi 26 Janvier

Objectif : Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

Intervenant : Sylvain TURINA

Horaires : 9h-11h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés :

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les informations essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

Une semaine avant la formation, la documentation technique nécessaire au suivi de la formation vous sera envoyée par mail par le formateur.

Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:

- Adhésion sympathisant.e de 70€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- 6 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA. Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 2 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.
- Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **125 € les 2 jours**
Sympathisant.es SIMPLES, **250 € les 2 jours**

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale et les personnes ayant déjà la mallette sont prioritaires :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 125 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 378 € pour les 2 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

Logistique

Pour participer à cette formation vous aurez besoin :

- D'une bonne connexion internet
- D'un casque muni d'un micro

Les codes d'accès et la plateforme de visioconférence vous seront communiqués 3 jours avant la formation, afin que vous puissiez télécharger le logiciel à l'avance si nécessaire.

modalités d'assistance technique

Léa Rodier, secrétaire administrative , sera joignable au 06 41 27 41 52 entre 8h30 et 9h30 tous les jours de formation, en cas de soucis de connexion.

modalités d'assistance pédagogique

Sylvain TURINA sera disponible

- par mail : sylvainturina@yahoo.fr
- par téléphone pendant la formation : 06 62 50 24 80



Bulletin d'inscription FORMATION A DISTANCE

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux

Lundi 18 et mardi 19 Janvier 2021
ou lundi 25 et mardi 26 Janvier

A retourner avant le 10 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

Adhésion – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 70 € à l'ordre de SIMPLES.**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Choix de la session

Je participe à la session des **18 et 19 janvier**

Je participe à la session des **25 et 26 janvier**

Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation (6 places)**
– **Je joins un chèque de caution de 150 € (non encaissé)**

Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **120 €**

Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : **250 €**

} (2 places maxi)

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :